

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 803

24 mars 2015

### SOMMAIRE

Adveq Europe Luxembourg II S.à r.l. ....	38510	Guardian Europe S.à r.l. ....	38500
Ambrew S.A. ....	38507	IT-Sales Group Sarl ....	38516
BALTRA Invest SA/SPF ....	38498	Lilou Investments S.à r.l. ....	38501
Caisse Raiffeisen Kayl-Roeser ....	38513	Lux-Comtel S.à r.l. ....	38502
Caisse Raiffeisen Mersch ....	38498	Mitco Real Estate A S.à r.l. ....	38498
Casa Luxembourg s.à r.l. ....	38503	More ATC S.à r.l. ....	38524
Chauffage Eecherschmelz S.A. ....	38504	Navilight S.à r.l. ....	38502
Cipriani International S.A. ....	38504	NewDawn investments ....	38498
CNA Group S.A. ....	38504	Norama Fund ....	38521
Crédit Agricole Luxembourg Conseil ....	38514	Prestigestate S.à r.l. ....	38502
DI & GE Voice 4 Animals ....	38506	Pyxis Partners S.A. ....	38503
DMG Comet S.à r.l. ....	38499	Queensgate Investments II s.à R.L. ....	38503
Dorwood S.A. ....	38499	Schroder Property Investment Manage- ment (Luxembourg) S.à r.l. ....	38533
DPT Silverstar SICAV SIF ....	38499	Schroder Real Estate Investment Manage- ment (Luxembourg) S.à r.l. ....	38533
Eleanore Luxembourg II S.à r.l. ....	38498	SEB Asset Management S.A. ....	38505
Five Stars A.G. ....	38502	Sierra e-Sevices S.à r.l. ....	38535
Fortune Private Equity Europe S. à r.l. ...	38501	Socfinaf S.A. ....	38503
Galex S.à r.l. ....	38499	St Andrews Clubhouse S.à r.l. ....	38505
G.C.M. International S.A. ....	38501	Top-Co Luxembourg S.à r.l. ....	38505
Georgian American Alloys Sàrl ....	38501	Two Stars S.A. ....	38502
Germanica Property S. à r.l. ....	38500		
German Office VII GOD S.à r.l. ....	38500		

**Caisse Raiffeisen Mersch, Société Coopérative.**

Siège social: L-7535 Mersch, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 20.416.

Les statuts coordonnés au 14 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Cette version remplace le dépôt L140121450 du 15/07/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026485/10.

(150030250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**BALTRA Invest SA/SPF, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015026459/10.

(150030755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**NewDawn investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.545.

*Extrait de résolution prise par le conseil d'administration du 13 février 2015*

1. STRATEGO TRUST S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy L-1940 est nommée dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015026841/11.

(150030263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Eleanore Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.684.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015026577/11.

(150030748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Mitco Real Estate A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5411 Canach, 28, rue de Lenningen.

R.C.S. Luxembourg B 118.294.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 2486 du 7 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015026823/12.

(150030299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Galex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 148.767.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 213 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026651/9.

(150030588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**DMG Comet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 595, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 193.533.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015026565/11.

(150030410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Dorwood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 13, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 117.918.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 11 février 2015*

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions aux porteurs, le Conseil d'Administration nomme Me Tom FELGEN, Avocat à la Cour inscrit à la Liste 1, établi au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, comme dépositaire des titres aux porteurs de la Société.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015026567/12.

(150030799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**DPT Silverstar SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 179.141.

Die neue Geschäftsanschrift der Gesellschaft lautet:

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Die neue Berufsanschrift von Alfons KLEIN lautet:

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Diese Änderungen sind wirksam ab dem 1. Januar 2015.

Herr Danial KRÜGER ist mit Wirkung zum 31.12.2014 von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten.

Herr Thomas ALBERT, geschäftlich ansässig 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, ist mit Wirkung zum 6. Februar 2015 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015 zu einem Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft ernannt worden.

Herr Alfons KLEIN übernimmt mit Wirkung zum 25.06.2014 den Vorsitz des Verwaltungsrates.  
Luxemburg.

Référence de publication: 2015026568/22.

(150030618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**German Office VII GOD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.356.

—  
EXTRAIT

Le 11 mars 2014, le nom de l'associé unique de la Société a changé de German Office VII Investment à German Holdings VII, suite à la décision de l'associé de cette dernière prise pendant l'assemblée générale extraordinaire à la même date.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. German Holdings VII S.à r.l. . . . . 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2015026642/17.

(150030890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 47.428.327,16.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

—  
EXTRAIT

Par décision des associés de la Société en date du 16 janvier 2015, il a été décidé d'approuver la nomination de Monsieur Gustav Boekhoudt, né le 12 novembre 1963, à Appingedam, aux Pays-Bas, demeurant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société, au 16 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015026650/18.

(150030997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Germanica Property S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.130.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 16 février 2015*

En date du 16 février 2015, l'assemblée générale des associés a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant unique et ce avec effet rétroactif au 20 janvier 2015:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015026644/19.

(150030809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**G.C.M. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 92.890.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 5 février 2015*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81.933 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément au disposition de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015026638/12.

(150030927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Georgian American Alloys Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 52.691,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 175.619.

—  
*Extrait des résolutions du conseil de gérance du 2 février 2015*

Il résulte d'une décision du conseil de gérance que le siège social de la Société est transféré au 39, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015026640/13.

(150031026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Fortune Private Equity Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 125.198.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 12 février 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée FORTUNE PRIVATE EQUITY EUROPE SARL, dont le siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, dénoncé en date du 15 mai 2009, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 125.198.

Pour extrait conforme  
Me Eglantine FLORI  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015026636/14.

(150030144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Lilou Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 125.717.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement commercial VI n°161/15 du 5 février 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée LILOU INVESTMENTS S.à r.l.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour extrait conforme  
Laurent Bizzotto  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015026780/15.

(150030479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Prestigestate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 136.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026913/10.

(150030233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Two Stars S.A., Société Anonyme,  
(anc. Five Stars A.G.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.044.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 26 janvier 2015 que:

l'étude d'avocats DURO & GOEBEL établi à L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommée dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027054/13.

(150030183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Navilight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.657.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 février 2015*

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été renommé gérant A pour une durée indéterminée.
2. M. Joost TULKENS a été renommé gérant A pour une durée indéterminée.
3. M. Shaojun WANG a été renommé gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Navilight S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015026839/15.

(150030956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Lux-Comtel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du vin.

R.C.S. Luxembourg B 106.840.

Auf Grund einer privatschriftlichen Übertragung von Gesellschaftsanteilen vom 12. Februar 2015, hat Herr Karl-Erwin SCHMIDT wohnhaft in D-66557 Illingen, Bahnhofstrasse, 3, 50 (Fünzig) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Lux-Comtel S.à r.l., mit Sitz in L-5445 Schengen, route du Vin 47, an Frau Gisela FUCHS wohnhaft in D-66557 Illingen, Bahnhofstrasse, 3 übertragen.

Somit ist das Gesellschaftskapital wie folgt gezeichnet:

- |                                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| - Herr Joachim Erich ZENNER ..... | 50 Geschäftsanteile |
| - Frau Gisela FUCHS .....         | 50 Geschäftsanteile |

Luxemburg, den 16. Februar 2015.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2015026793/16.

(150030772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Casa Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 144.523.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
Référence de publication: 2015026517/10.  
(150030744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Socfinaf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 6.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 février 2015.  
Référence de publication: 2015026987/10.  
(150030240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Pyxis Partners S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 100.658.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration du 10 février 2015*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 10 février 2015:  
Que l'Administrateur Unique a nommé aux fonctions de dépositaire des actions au porteur de la société:  
- Etude Alves et Martinot, 66 boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015026919/13.  
(150030375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Queensgate Investments II s.à R.L., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 188.720.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 10 février 2015*

L'associé unique a décidé:  
- d'accepter la démission de ses fonctions de gérant:  
\* Renaud Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège, Belgique, et ayant son adresse professionnelle au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,  
- de nommer comme gérant avec effet immédiat et pour une période illimitée:  
\* Monsieur Clive Griffiths, né le 25 mars 1959 à Edinbourg, Royaume-Uni et ayant son adresse professionnelle au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 février 2015.  
Langham Hall Luxembourg Sarl  
Signature  
*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2015026921/21.  
(150030792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Cipriani International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.839.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 février 2015*

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Facts Services S.A., ayant son siège social à Luxembourg, au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026528/13.

(150030198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Chauffage Eecherschmelz S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 737.180,00.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 87.228.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 20 octobre 2014 à 18.30 heures*

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel MILTGEN, 64 bvd Prince Félix L-1513 Luxembourg, et Madame Marie-Josée JAERLING jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'assemblée nomme Madame Dominique FABER, 2 rue Cyprien Merjai L-2145 Luxembourg, comme nouveau membre du conseil d'administration pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'assemblée mandate la société A3T S.A., 44 bvd G-D. Charlotte L-1330 Luxembourg, entant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Daniel MACHADO.

Référence de publication: 2015026522/18.

(150030503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**CNA Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.203.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2015*

L'assemblée a accepté la démission de Madame Rita REICHLING de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Juan PARLADE TRIOLA, retraité, demeurant au 4012 Santa Lucia, 11916 Montevideo, Uruguay, Président;

- Monsieur Michael PROBST, expert-comptable, demeurant professionnellement au 17, rue Antoine Jans, L - 1820 Luxembourg;

- Monsieur Robert FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Monsieur Fernando CABRE CASAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Rm 1301 - 1303, Lu Plaza, 2 Wing Yip Street, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong;

- Monsieur Jorge PARLADE DE ELIA, directeur de sociétés, demeurant au RB Battle Pachero, Lorenzo S/N, P111107U M845 Punta del Este, 32514 Maldonado, Uruguay.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015026531/23.

(150030504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**SEB Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 28.468.

—  
EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration du 13 février 2015, Madame Erika Lundquist avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, a été nommée présidente du conseil d'administration avec effet rétroactif au 5 février 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015026267/13.

(150029609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

---

**Top-Co Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 400.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 173.610.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 9 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, avec effet au 6 février 2015, de son poste de son gérant de type B de la Société, a été acceptée.

2. Madame Caroline Goergen, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 6 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015026312/18.

(150029307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

---

**St Andrews Clubhouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 181.982.

—  
Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 5 Décembre 2013 avec date de début effective le 22 Novembre 2013 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

\* St Andrews Clubhouse S.a.r.l, dont le capital social est de 12.500 EUR

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.181982

\* Dont le siège social sis au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. dont le capital social est de 1, 823,000 EUR

Immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.103.123

ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

et ce avec effet au 16 Décembre 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 Janvier 2015.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015026250/23.

(150029402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

---

**DI & GE Voice 4 Animals, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7720 Colmar-Berg, 24, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg F 10.284.

---

**STATUTS**

Entre les soussignés:

- 1) Jeanne Hettinger-März
- 2) Patrice Dalscheid
- 3) Carine Schiltz-Holzem
- 4) Patricia Steichen
- 5) John Dinckelspiel
- 6) Anita Scholtes
- 7) Joelle Hettinger
- 8) Léon Hettinger
- 9) Marion Biebricher

Ainsi que ceux qui acceptent antérieurement les statuts ci-après, il est constitué une association sans but lucratif qui est régie par les présents statuts et par la loi du 21.04.1928 ainsi que celles qui l'ont modifiée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée

DI&GE

Voice 4 Animals

(association sans but lucratif)

**Art. 2.** L'association a pour objet, l'organisation des fêtes, de manifestations et d'autres activités, dont le bénéfice est réservé au financement des animaux en détresse et pour leur protection.

**Art. 3.** Le siège social est fixé 24, rue du Faubourg, L-7720 Colmar-Berg

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 5.** L'exercice social commence le 13 janvier 2015 et fini le 31 décembre de chaque année. L'assemblée générale ordinaire a lieu dans le courant du premier mois de l'exercice suivant.

**Art. 6.** En dehors des membre actifs, individuels ou collectifs, l'association peut avoir des membres d'honneur, des membres bienfaiteurs et des membres de droit.

Pour devenir membre actif, il faut adresser une demande écrite au conseil d'administration qui statue souverainement.

**Art. 7.** Le nombre minimum de membres actifs est de 3.

**Art. 8.** Tout membre actif ou autre peut démissionner en faisant parvenir une lettre recommandée au conseil d'administration.

Le membre qui après mise en demeure par lettre recommandée ne s'acquitte pas à ses cotisations est considérée comme démissionné.

**Art. 9.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs majeurs.

Elle a tout les pouvoirs que la loi et les présents statuts n'ont pas réservé a un autre organe de l'association.

La convocation est adressée a chaque membre soit pas lettre individuelle, soit sous forme d'un communiqué de presse (avis de presse) au moins 8 jours avant l'assemblée.

L'assemblée générale doit se réunir obligatoirement si 20 % au moins des membres actifs on font la demande.

A l'assemblée générale, chaque membre actif présent peut être porteur d'une procuration au maximum.

Pour être valable, la procuration doit être manuscrite et signée du donneur d'ordre.

**Art. 10.** Des décisions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si l'assemblée générale y consent a la majorité des 2/3 des membres actifs présents ou représentés.

**Art. 11.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins. (Dans ce nombre sont compris le président, le trésorier et le secrétaire).

Le conseil d'administration désignent le secrétaire et le trésorier.

**Art. 12.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Il doit se réunir à la demande de 2/3 de ses membres ou à la demande du président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen qui a le même effet.

La durée du mandat des administrateurs est d'un an, ils sont rééligibles. Sauf le président et le vice président qui sont mandataires à vie.

Les pouvoirs du conseil d'administration doivent être conformes à la loi et aux statuts.

L'association est engagée par la signature conjointe par deux membres du conseil d'administration désignés par celui-ci.

**Art. 13.** Chaque membre est obligé de payer la cotisation annuelle à l'échéance fixée.

Le montant est proposé annuellement par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale.

Le membre démissionnaire ne peut pas prétendre à une restitution de sa cotisation et n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association.

**Art. 14.** Le conseil d'administration veille à ce qu'une comptabilité appropriée permet de présenter une situation de recettes et dépenses. Il fait établir à en fin d'exercice une situation active et passive qui est soumise à l'assemblée générale pour approbation avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

**Art. 15.** En cas de modification statutaire, les propositions de modifications doivent figurer intégralement dans l'avis de convocation. Les modifications des statuts doivent se dérouler conformément à la loi du 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 16.** Pour les problèmes concernant la dissolution il est renvoyé à la loi du 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée.

En pareil cas, une assemblée générale extraordinaire décidera de l'affectation du patrimoine de l'association.

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, on se référera à la loi du 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée.

Faite en date du 13 janvier 2015.

Jeanne Hettinger-März / Carine Schiltz-Holzem / Johny Dinckelspiel /  
Joelle Hettinger / Marion Biebricher / Patrice Dalscheid /  
Patricia Steichen / Léon Hettinger / Anita Scholtes.

Référence de publication: 2015026563/75.

(150030239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

### **Ambrew S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.525.

L'an deux mille quinze,

le quinze janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «Ambrew S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, constituée suivant un acte notarié reçu en date du 02 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 28 avril 2004 sous le numéro 449 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.525 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2014, la publication au Mémorial étant en cours.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gert Magis, résidant professionnellement au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Karolina Dziemianczyk, résidant professionnellement au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachele Clitessa, résidant professionnellement au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les vingt-six millions quatre cent soixante-quatre mille neuf cent trente-cinq (26.464.935) actions d'une valeur nominale de trente-deux Euros (32,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euro (EUR) en Dollars Américains (USD).
3. Constat d'expiration du capital autorisé et suppression des dispositions statutaires des statuts y relatives.
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Après que les actionnaires aient approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé que les actionnaires de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; chacun des actionnaires reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de chacun des actionnaires dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

Il est décidé de convertir la devise d'expression du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Américains (USD) en utilisant le taux de change EUR/USD applicable au 31 décembre 2014, tel qu'émis et publié par la Banque Centrale Européenne et en vertu duquel un Euro (1.- EUR) vaut un virgule deux un quatre un Dollars Américains (1.2141 USD) et de modifier la valeur nominale des actions.

Par conséquent, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le capital social actuel de la Société s'élevant à huit cent quarante-six millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent vingt Euros (846.877.920,-EUR) sera converti en un milliard vingt-huit millions cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-deux Dollars Américains et soixante-sept cents (1.028.194.482,67 USD) arrondi à un milliard cinq millions six cent soixante-sept mille cinq cent trente Dollars Américains (1.005.667.530,-USD) représenté par vingt-six millions quatre cent soixante-quatre mille neuf cent trente-cinq (26.464.935) actions ayant une valeur nominale de trente-huit Dollars Américains (38.- USD) chacune, avec des rompus d'un montant de vingt-deux millions cinq cent vingt-six mille neuf cent cinquante-deux Dollars Américains et soixante-sept cents (22.526.952,67 USD) étant alloués au compte de prime d'émission de la Société.

*Troisième résolution*

Suite à l'expiration des pouvoirs octroyés par les actionnaires de la Société le 20 décembre 2005 au conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, il est décidé de retirer et de supprimer toutes les dispositions y relatives dans les statuts de la Société.

*Quatrième résolution*

Suite aux développements et résolutions précédents, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à un milliard cinq millions six cent soixante-sept mille cinq cent trente Dollars Américains (1.005.667.530,- USD) représenté par vingt-six millions quatre cent soixante-quatre mille neuf cent trente-cinq (26.464.935) actions. Chaque action émise ayant une valeur nominale de trente-huit Dollars Américains (38,- USD) et est entièrement libérée. Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulations contraire dans les Statuts ou la Loi.»

DONT ACTE, aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les deux textes, la version française fera foi.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and fifteen,

on the fifteen day of the month of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the "Meeting") of "Ambrew S.A.", a "société anonyme" incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 02 March 2004, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 28 April 2004 under number 449, registered with the Luxem-

bourg Trade and Companies Register under the number B 99.525 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary dated 16 December 2014, its publication in the Memorial still pending.

The Meeting is presided by Mr Gert Magis, residing professionally at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Karolina Dziemianczyk, residing professionally at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg

and the Meeting elects as scrutineer Mrs Rachelle Clitese, residing professionally at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all twenty-six million four hundred sixty-four thousand nine hundred thirty-five (26,464,935) shares of thirty-two Euro (EUR 32.-) each, representing the whole corporate share capital of the Company, are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of convening notice;
2. Conversion of the currency of the subscribed capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD);
3. Acknowledgement of the expiration of the authorized capital mechanism and removal of the related provisions in the articles of association of the Company;
4. Subsequent amendment of the article 5 of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; each shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of each shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) using the EUR/USD exchange rate applicable on December 31, 2014, as issued and published by the European Central Bank and pursuant to which one Euro (1.-EUR) equals one point two one four one United States Dollars (1.2141 USD) and to amend the nominal value of the shares.

Consequently, with effect as of January 1<sup>st</sup>, 2015, the current subscribed capital of the Company amounting to eight hundred forty-six million eight hundred seventy-seven thousand nine hundred twenty Euro (EUR 846,877,920.-) will be converted into one billion twenty-eight million one hundred ninety-four thousand four hundred eighty-two United States Dollars and sixty-seven cents (USD 1,028,194,482.67) rounded at one billion five million six hundred sixty-seven thousand five hundred thirty United States Dollars (USD 1,005,667,530.-) divided into twenty-six million four hundred sixty-four thousand nine hundred thirty-five (26,464,935) shares with a nominal value of thirty-eight United States Dollars (USD 38.-) each, with the surplus amount of twenty-two million five hundred twenty-six thousand nine hundred fifty-two United States Dollars and sixty-seven cents (USD 22,526,952.67) being allocated to the share premium account of the Company.

*Third resolution*

Further to the expiration of the authorizations given by the shareholders of the Company on 20 December 2005 to the board of directors in relation to the authorized capital mechanism, it is resolved to withdraw and to suppress all provisions related to the authorized capital in Article 5 of the Company's Articles of Incorporation.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company’s share capital is set at one billion five million six hundred sixty-seven thousand five hundred thirty United States Dollars (USD 1,005,667,530.-) represented by twenty-six million four hundred sixty-four thousand nine hundred thirty-five (26,464,935) shares. Each issued share has a par value of thirty-eight United States Dollars (USD 38.-) and is fully paid-up. The rights and obligations attached to the shares are identical to the exception of any contrary provisions of the Articles or the Law.”

There being no further business, the Meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between both texts, the French version will prevail.

Signé: G. MAGIS, K.DZIEMIANCZYK, R. CLITESSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1639. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé):* Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015026407/155.

(150030179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Adveq Europe Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.525.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of the month of December, before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Adveq Europe Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 191525 (the Company).

The Company has been incorporated on October 27, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of December 3, 2014 under number 3695.

The articles of association of the Company have not been amended since the date of incorporation of the Company.

There appeared Adveq Management Jersey Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Jersey in its capacity as general partner of Adveq Europe Management V L.P., a limited partnership established under the laws of Jersey, in its capacity a general partner of Adveq Europe V L.P., a limited partnership established in Scotland with registered number SL09122 and having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, notary’s clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 9, 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-), together with a share premium in an aggregate amount of one hundred twenty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 128,700.-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per share to thirteen thousand eight hundred Euro (EUR 13,800.-) by way of the issue of one hundred thirty thousand (130,000) new shares, all such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per share as well as the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a contribution in cash.

3. Amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the changes adopted under items 2. and 3. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-), together with a share premium in an aggregate amount of one hundred twenty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 128,700.-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per share to thirteen thousand eight hundred Euro (EUR 13,800.-) by way of the issue of one hundred thirty thousand (130,000) new shares, all such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per share as well as the same rights and obligations as the existing shares.

*Second Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to one hundred thirty thousand (130,000) new shares, all such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per share, and fully pays up such shares by a contribution in cash in an amount of one hundred thirty thousand Euro (EUR 130,000.-) which shall be allocated as follows:

(i) an amount of one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the surplus in an amount of one hundred twenty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 128,700.-) to the share premium reserve account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage).

*Third Resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirteen thousand eight hundred Euro (EUR 13,800.-), represented by one million three hundred eighty thousand (1,380,000) Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.”

*Fourth Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre,  
par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Adveq Europe Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 191525 (la Société).

La Société a été constituée le 27 octobre 2014 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 décembre 2014 sous le numéro 3695.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

A comparu

Adveq Management Jersey Ltd., une limited liability company constituée selon les lois de Jersey, en sa qualité de general partner de Adveq Europe V L.P., un limited partnership établi selon les lois de Jersey, en sa qualité de general partner de Adveq Europe V L.P., un limited partnership établi en Ecosse, immatriculé sous le numéro SL09122 et ayant son principal lieu d'activités au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH3 9WJ (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille trois cents Euros (EUR 1.300,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-huit mille sept cents Euros (EUR 128.700,-), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) par part sociale à treize mille huit cents Euros (EUR 13.800,-) par l'émission de cent trente mille (130.000) nouvelles parts sociales, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) par part sociale ainsi que les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire.

3. Modification de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications adoptées aux points 2. et 3. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille trois cents Euros (EUR 1.300,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-huit mille sept cents Euros (EUR 128.700,-), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) par part sociale à treize mille huit cents Euros (EUR 13.800,-) par l'émission de cent trente mille (130.000) nouvelles parts sociales, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) par part sociale ainsi que les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare par la présente qu'il souscrit à cent trente mille (130.000) nouvelles parts sociales, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) par part sociale, et libère intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de cent trente mille Euros (EUR 130.000,-) qui sera alloué comme suit:

- (i) un montant de mille trois cents Euros (EUR 1.300,-) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) le solde d'un montant de cent vingt-huit mille sept cents Euros (EUR 128.700,-) au compte de réserve prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation du capital social est désormais à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire soussigné par un certificat de blocage.

#### *Troisième résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à treize mille huit cents Euros (EUR 13.800,-), représenté par un million trois cent quatre-vingt mille (1.380.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

En plus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime sur lequel seront versées toutes primes payées sur une Part Sociale en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour effectuer des paiements de Parts Sociales que la Société peut racheter à ses Associés, pour épurer toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés sous la forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.»

#### *Quatrième résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2015. GAC/2015/155. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015026388/186.

(150030908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

### **Caisse Raiffeisen Kayl-Roeser, Société Coopérative.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 70, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.334.

Les statuts coordonnés au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Cette version remplace le dépôt L140123166 du 16/07/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026504/10.

(150030252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**CAL Conseil, Crédit Agricole Luxembourg Conseil, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.933.

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL, en abrégé CAL CONSEIL», ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 81.933, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1068 du 27 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social de la société par l'ajout d'un alinéa au § 4:

«4.9 - La société peut prêter le service auxiliaire de conservation et administration d'instruments financiers pour le compte de clients, y compris la garde et les services connexes, comme la gestion de trésorerie ou de garanties conformément au point 1 de la section C de l'annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993.»

2. Modification afférente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4. Objet social.**

4-1 La société est un professionnel du secteur financier régi par la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

4-2 La société a pour objet la domiciliation de sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la constitution et la gestion de celles-ci dans l'intérêt de tiers conformément aux articles 29 et 29-5 de ladite loi du 5 avril 1993.

Elle peut aussi, dans le cadre d'un mandat qui lui est confié par sa clientèle, faire domicilier, constituer ou gérer ces sociétés par des tiers. Elle peut également prendre des participations dans ces sociétés, pour compte propre ou en qualité de commissionnaire.

La société peut exercer l'activité de family office prévue par la loi du 28 décembre 2012. Plus particulièrement la société peut fournir, à titre professionnel, des conseils ou services de nature patrimoniale à des personnes physiques, à des familles ou à des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires.

4-3 La société a pour objet de fournir des recommandations personnalisées en ce qui concerne les transactions sur des instruments financiers conformément à l'article 24 de ladite loi du 5 avril 1993.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant aux activités de conseiller en investissement dans le sens le plus large autorisé par la législation luxembourgeoise relative aux professionnels du secteur financier y inclus les services auxiliaires n°3 et n°5 de l'annexe II, section C de ladite loi du 5 avril 1993.

4-4 La société a pour objet l'organisation et la structuration de tous investissements ou placements financiers ou commerciaux, tant pour elle-même que pour toutes personnes physiques ou pour toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que pour les trusts, fiducies, fondations ou autres entités de droit luxembourgeois ou étranger, y inclus la consolidation de leurs comptes et l'analyse des risques de leur portefeuille ainsi que les conseils en matière de politique d'investissement sur base consolidée.

Elle peut aussi agir comme intermédiaire pour la négociation de crédits bancaires, de mandats de gestion de fortunes, d'opérations de titrisation et autres opérations financières. Elle a également pour objet l'exécution de toutes opérations d'ingénierie financière.

4-5 La société est habilitée à exercer des opérations pour compte de tiers à titre fiduciaire au sens de la loi du 27 juillet 2003 portant approbation de la Convention de La Haye du 1<sup>er</sup> juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance; portant nouvelle réglementation des contrats fiduciaires et modifiant la loi du 25 septembre 1905 sur la transcription des droits réels immobiliers.

4-6 La société peut prendre des participations dans des sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

4-7 La société peut agir en tant qu'agent teneur de registre, agent administratif du secteur financier et agent de communication à la clientèle, au sens des articles 25, 29-1 et 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993.

4-8 La société peut agir en tant que commissionnaire au sens de l'article 24-2 de la loi modifiée du 05 avril 1993.

4-9 La société peut prêter le service auxiliaire de conservation et administration d'instruments financiers pour le compte de clients, y compris la garde et les services connexes, comme la gestion de trésorerie ou de garanties conformément au point 1 de la section C de l'annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Unique résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en lui rajoutant un article 4-9, en conséquence l'article 4, aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 4. Objet social.**

4-1 La société est un professionnel du secteur financier régi par la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

4-2 La société a pour objet la domiciliation de sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la constitution et la gestion de celles-ci dans l'intérêt de tiers conformément aux articles 29 et 29-5 de ladite loi du 5 avril 1993.

Elle peut aussi, dans le cadre d'un mandat qui lui est confié par sa clientèle, faire domicilier, constituer ou gérer ces sociétés par des tiers. Elle peut également prendre des participations dans ces sociétés, pour compte propre ou en qualité de commissionnaire.

La société peut exercer l'activité de family office prévue par la loi du 28 décembre 2012. Plus particulièrement la société peut fournir, à titre professionnel, des conseils ou services de nature patrimoniale à des personnes physiques, à des familles ou à des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires.

4-3 La société a pour objet de fournir des recommandations personnalisées en ce qui concerne les transactions sur des instruments financiers conformément à l'article 24 de ladite loi du 5 avril 1993.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant aux activités de conseiller en investissement dans le sens le plus large autorisé par la législation luxembourgeoise relative aux professionnels du secteur financier y inclus les services auxiliaires n°3 et n°5 de l'annexe II, section C de ladite loi du 5 avril 1993.

4-4 La société a pour objet l'organisation et la structuration de tous investissements ou placements financiers ou commerciaux, tant pour elle-même que pour toutes personnes physiques ou pour toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que pour les trusts, fiducies, fondations ou autres entités de droit luxembourgeois ou étranger, y inclus la consolidation de leurs comptes et l'analyse des risques de leur portefeuille ainsi que les conseils en matière de politique d'investissement sur base consolidée.

Elle peut aussi agir comme intermédiaire pour la négociation de crédits bancaires, de mandats de gestion de fortunes, d'opérations de titrisation et autres opérations financières. Elle a également pour objet l'exécution de toutes opérations d'ingénierie financière.

4-5 La société est habilitée à exercer des opérations pour compte de tiers à titre fiduciaire au sens de la loi du 27 juillet 2003 portant approbation de la Convention de La Haye du 1<sup>er</sup> juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance; portant nouvelle réglementation des contrats fiduciaires et modifiant la loi du 25 septembre 1905 sur la transcription des droits réels immobiliers.

4-6 La société peut prendre des participations dans des sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

4-7 La société peut agir en tant qu'agent teneur de registre, agent administratif du secteur financier et agent de communication à la clientèle, au sens des articles 25, 29-1 et 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993.

4-8 La société peut agir en tant que commissionnaire au sens de l'article 24-2 de la loi modifiée du 05 avril 1993.

4-9 La société peut prêter le service auxiliaire de conservation et administration d'instruments financiers pour le compte de clients, y compris la garde et les services connexes, comme la gestion de trésorerie ou de garanties conformément au point 1 de la section C de l'annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993.».

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête en début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60739. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026534/132.

(150030774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

#### **IT-Sales Group Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 194.524.

#### — STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of January.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

QLI Limited, a Bermuda company, having its registered office at Swan Building, 26 Victoria Street, Hamilton (Bermuda), registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 2 03 03,

represented by Mrs Natacha HAINAUX, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on January 21, 2 015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of Association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company ( société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the Articles of Association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares; the Company may at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2.** The corporation may act as agent for companies to sell and market their products, mainly software products and develop software.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and

control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support.

The company may offer benefits of commercial services to individuals and corporations and any other operations related therewith.

The company may be interested, in any form whatsoever, in any companies or enterprises associated with its object or likely to promote it and to develop it.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "IT-Sales Group Sarl".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWENTY-FIVE (25) shares with a par value of FIVE HUNDRED EURO (500.- EUR) each, entirely subscribed and all fully paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or more managers who need not be shareholders of the Company. If there are two or more managers, the Company is managed by a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of a board of managers composed of two or more managers, by the sole signature of any one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution, in compliance with the legal requirements.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of Association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

QLI Limited, prenamed, TWENTY-FIVE shares . . . . .	25
TOTAL: TWENTY-FIVE shares . . . . .	25

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Transitory provision*

The first business year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the 31<sup>st</sup> of December 2015.

#### *Estimate*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand thirty-five euro (1,035.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by only one manager for an unlimited period:

Mrs. Natacha HAINAUX, company's manager, born in Libramont (Belgium) on May 11<sup>th</sup>, 1968, residing professionally at Luxembourg.

The Company shall validly be bound by the individual signature of the sole Manager.

2) The address is set at 9A boulevard Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in LUXEMBOURG, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le vingt-sept janvier.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

QLI Limited, une société constituée sous le droit des Bermudes, ayant son siège social à Swan Building, 26 Victoria Street, Hamilton (Bermudes), immatriculée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 20303,

ici représentée par Madame Natacha HAINAUX, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 janvier 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La société, agissant en tant qu'agent pour des sociétés, a pour objet de vendre et de lancer leurs produits, principalement des produits de logiciels et de développer des logiciels.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la Société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra proposer des prestations de services commerciaux, à des particuliers et à des sociétés commerciales, ainsi que toutes autres opérations en rapport avec celles-ci

La société peut être intéressé, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés liées à son objet ou susceptibles de le promouvoir et de le développer.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «IT-Sales Group Sarl».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par VINGT-CINQ (25) parts sociales d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de conseil de gérance composé de deux membres ou plus par la signature individuelle d'un gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

QLI Limited, précitée, VINGT-CINQ parts sociales . . . . .	25
TOTAL: VINGT-CINQ parts sociales . . . . .	25

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le notaire instrumentant constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trente-cinq euros (1.035,- EUR).

*Décisions de l'associée unique*

1) La Société est administrée par un gérant unique pour une durée indéterminée:

Madame Natacha HAINAUX, gérante de sociétés, née à Libramont (Belgique) le 11 mai 1968, demeurant professionnellement au L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HAINAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3337. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I. THILL*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015026725/262.

(150030106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Norama Fund, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 171.064.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of the month of January, before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Frank TRINTELER, employee in Luxembourg,

acting as special proxyholder of Norama Fund GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 64, rue Principale, L -5367 Schuttrange, R.C.S. Luxembourg B158638, being the General Partner of the company Norama Fund, a société en commandite par actions having its registered office at 64, rue Principale, L - 5367 Schuttrange,

by virtue of a resolution of the General Partner adopted on 26 January 2015, a copy of which signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person, acting in the above stated capacities, asked the notary to document the following:

I.- That the company Norama Fund (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 64, rue Principale, L -5367 Schuttrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 171064, was incorporated on 21 August 2012 by deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2386 of 25 September 2012, and that the Articles of Incorporation were amended for the last time on 28 August 2014, pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 3299 of 7 November 2014, and that the Company has an entirely paid up share capital of SEK 23,251,236.90 (twenty-three million two hundred fifty-one thousand two hundred thirty-six Swedish krona ninety cents), divided into 23,250.236 (twenty-three thousand two hundred fifty point two hundred thirty-six) Ordinary Shares with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish krona) each held by the Ordinary Shareholders and 1 (one) General Partner's Share with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish krona) held by the General Partner.

I.- That Article 6 (six), paragraphs 6.2 (six point two) to 6.6 (six point six) of the Articles of Incorporation, state that:

" **6.2.** The authorised capital is fixed at one billion one thousand Swedish krona (SEK 1,000,001,000.-) consisting of one million (1,000,000) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) per Share and one (1) General Partner's Share with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-). Shares issued in the context of the authorised capital will be issued at a price being the highest of the par value per Share of the relevant Class or the par value per Share of the relevant Class increased by the difference between the net asset value per Share of the relevant Class and the par value per Share of the relevant Class.

**6.3.** The General Partner is authorised within the limits set forth herein to (i) realise any increase of the share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants

(which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner, (ii) determine the place and date of the Closing or the successive Closings, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment for the new Shares and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the existing Shareholders at the moment of the new issue, as fully described in the Memorandum.

**6.4.** This authorisation is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by decision of the General Meeting.

**6.5.** The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.

**6.6.** Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Companies Law, this Article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.”

III.- That the General Partner, in its resolutions of 26 January 2015, has decided to proceed to an increase of the share capital by SEK 2,525,000 (two million five hundred twenty-five thousand Swedish krona) in order to bring it from its current amount of 23,251,236.90 (twenty-three million two hundred fifty-one thousand two hundred thirty-six Swedish krona ninety cents) to SEK 25,776,236.90 (twenty-five million seven hundred seventy-six thousand two hundred thirty-six Swedish krona ninety cents) by the issue of 2,525 (two thousand five hundred twenty-five) new Ordinary Shares with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish krona) each, with a global share premium in the amount of SEK 3,175,000 (three million one hundred seventy-five thousand Swedish krona), vested with the same rights and advantages as the existing Ordinary Shares.

IV.- That the General Partner, has admitted to the subscription of the new 2,525 (two thousand five hundred twenty-five) Ordinary Shares the subscribers as set out in the resolutions of the General Partner mentioned here above, the other shareholders having waived their preferential subscription right.

V.- That the capital increase has been entirely paid up by contribution in cash in the global amount of SEK 5,700,000 (five million seven hundred thousand Swedish krona). The justifying documents of the subscription and of the full payment have been produced to the undersigned notary.

VI.- That as a consequence of this capital increase, the 1<sup>st</sup> (first) paragraph of article 6 (six) of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

“ **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at twenty-five million seven hundred seventy-six thousand two hundred thirty-six Swedish krona ninety cents (SEK 25,776,236.90) divided into twenty-five thousand seven hundred seventy-five point two hundred thirty-six (25,775.236) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000).”.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en Français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Frank TRINTELER, employé à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Norama Fund GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 64, rue Principale, L - 5367 Schuttrange, R.C.S. Luxembourg B158638, associé Gérant Commandité de la

société Norama Fund, une société en commandite par actions ayant son siège social au 64, rue Principale, L -5367 Schuttrange,

en vertu d'une résolution de l'associé Gérant Commandité du 26 janvier 2015, dont une copie signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- Que la société Norama Fund («Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 64, rue Principale, L -5367 Schuttrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 171064, a été constituée en date du 21 août 2012 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2386 du 25 septembre 2012, et que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 28 août 2014 par acte de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 3299 du 7 novembre 2014, et que le capital social actuel, entièrement libéré, s'élève à SEK 23.251.236,90 (vingt-trois millions deux cent cinquante et un mille deux cent trente-six couronnes suédoises et quatre-vingt-dix cents), divisé en 23.250,236 (vingt-trois mille deux cent cinquante virgule deux cent trente-six) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de SEK 1.000 (mille couronnes suédoises) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et 1 (une) Action de Commandité d'une valeur nominale de SEK 1.000 (mille couronnes suédoises), détenue par l'Associé Commandité.

II.- Que l'article 6 (six), alinéas 6.2 (six point deux) à 6.6 (six point six) des statuts, stipule que:

« **6.2.** Le capital autorisé est fixé à un milliard et mille couronnes suédoises (SEK 1.000.001.000) représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-). Les Actions émises dans le cadre du capital autorisé seront émises à la plus élevée de la valeur nominale par Action de la Classe concernée ou la valeur nominale par Action de la Classe concernée augmentée de la différence entre valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée et ladite valeur nominale.

**6.3.** L'Associé Commandité est autorisé, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants au moment de la nouvelle émission, de la manière décrite dans le Mémorandum.

**6.4.** Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, et pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée Générale.

**6.5.** L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Actions représentant tout ou partie de l'émission d'Actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

**6.6.** A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi sur les Sociétés, le présent Article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par l'associé Commandité.»

III.- Que l'associé Gérant Commandité, en ses résolutions du 26 janvier 2015, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de SEK 2.525.000 (deux millions cinq cent vingt-cinq couronnes suédoises) pour le porter de son montant actuel de SEK 23.251.236,90 (vingt-trois millions deux cent cinquante et un mille deux cent trente-six couronnes suédoises et quatre-vingt-dix cents) à SEK 25.776.236,90 (vingt-cinq millions sept cent soixante-seize mille deux cent trente-six couronnes suédoises et quatre-vingt-dix cents) par l'émission de 2.525 (deux mille cinq cent vingt-cinq) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de SEK 1.000 (mille couronnes suédoises) chacune, assorties d'une prime d'émission globale de SEK 3.175.000 (trois millions cent soixante-quinze mille couronnes suédoises), jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires existantes.

IV.- Que l'associé Gérant Commandité a admis à la souscription des 2.525 (deux mille cinq cent vingt-cinq) Actions Ordinaires nouvelles les souscripteurs plus amplement détaillés dans les résolutions de l'associé Gérant Commandité dont mention ci-avant, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

V.- Que l'augmentation de capital a été libérée intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de SEK 5.700.000 (cinq millions sept cent mille couronnes suédoises). Les justificatifs de souscription et libération ont été remis au Notaire instrumentaire.

VI.- Qu'à la suite de cette augmentation de capital, le 1<sup>er</sup> (premier) alinéa de l'article 6 (six) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé SEK 25.776.236,90 (vingt-cinq millions sept cent soixante-seize mille deux cent trente-six couronnes suédoises et quatre-vingt-dix cents) divisé en vingt-cinq mille sept cent soixante-quinze virgule deux cent trente-six (25.775,236) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000), détenue par l'Associé Commandité.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à EUR

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. TRINTELER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2460. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015026843/171.

(150030521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

#### **More ATC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 194.534.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of February.

Before Maître Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED

INLUAM S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 153.471 (the "Appearing Party"),

The Appearing Party was represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, as its proxy (the "Proxyholder") pursuant to a power of attorney given under private seal. The power of attorney, signed ne varietur by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

#### ARTICLES OF INCORPORATION

The Appearing Party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

#### **Chapter I - Form, Name, Corporate Object, Duration, and Registered office**

**Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Name.** The Company shall bear the name "MORE ATC S.à r.l.".

#### **Art. 3. Corporate Object.**

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## Chapter II - Share capital, Shares and Transfer of shares

**Art. 6. Share capital.**

6.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

**Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

**Art. 8. Shareholders' rights.**

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.**

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

## Chapter III - Management

**Art. 11. Board of managers.**

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (the "Board of Managers").

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.**

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, (ii) the joint signature of any two managers, or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers.

**Art. 14. Delegation and agent of the sole manager or the board of managers.** The Sole Manager or the Board of Managers or any two managers may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 15. Meeting of the board of managers.**

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.6 A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

**Art. 16. Liability of the managers.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Chapter IV - Shareholders' meetings****Art. 17. Shareholders' meetings.**

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by the Board of Managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## Chapter V - Accounting year and Annual accounts

**Art. 18. Accounting year.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

### Art. 19. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

### Art. 20. Allocation of profits and interim dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

## Chapter VI - Liquidation and dissolution

### Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

**Art. 22. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

## Chapter VII - Applicable law

**Art. 23. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

### Subscription - Payments

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
INLUAM S.à r.l., prenamed, .....	12,500
Total .....	12,500

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the Company.

38528

### Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about 1,500.- euro.

### Statement

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by the Law for the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

### Extraordinary general meeting

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

#### First resolution:

Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

1. Dexter GOEL, born on 5 September 1971 in Würzburg (Germany), with personal address at 62, Chemin des Gotettes, CH-1222 Vesenaz, Switzerland, is appointed as manager;
2. Mr. Laurent GODINEAU, corporate director, born on 17 June 1973 in Cholet (France), having his professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as manager; and
3. Ms. Emilie SCHMITZ, corporate director, born on 8 February 1982 in Metz (France), having her professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as manager.

#### Second resolution:

The registered office of the Company is at 3, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Notarial deed

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the Appearing Party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Party, represented by the Proxyholder, known to the notary, by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the Appearing Party represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

INLUAM S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.153.471 (la «Partie comparante»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

### STATUTS

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

#### Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «MORE ATC S.à r.l.».

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

**Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

**Art. 8. Droits des associés.**

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

**Art. 9. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert des parts.**

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

### Chapitre III - Gérance

#### Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

#### Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

**Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de Gérance.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou deux gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et ils détermineront les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

#### Art. 15. Réunion du conseil de Gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

## Chapitre IV - Assemblées générales

### Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

## Chapitre V - Exercice social et Comptes annuels

**Art. 18. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

### Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Chapitre VI - Liquidation et dissolution

### Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

**Art. 22. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

## Chapitre VII - Loi applicable

**Art. 23. Renvoi à la loi.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
INLUAM S.à r.l., précitée, .....	12.500
Total .....	12.500

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ 1.500 euros.

### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

### *Assemblée générale extraordinaire*

La Partie comparante, associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1. Dexter GOEI, administrateur de sociétés, né le 5 septembre 1971 à Würzburg (Allemagne), demeurant au 62, Chemin des Gotettes, CH-1222 Vesenaz, Suisse, est nommé en tant que gérant;
2. M. Laurent GODINEAU, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), ayant son adresse personnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant que gérant; et
3. Mme Emilie SCHMITZ, administratrice de sociétés, née le 8 février 1982 à Metz (France) ayant son adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée en tant que gérante.

#### *Deuxième résolution:*

4. L'adresse du siège social est fixée au 3, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date reprise en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 février 2015. Relation: EAC/2015/3537. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015026832/442.

(150030592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Schroder Real Estate Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 4.125.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 102.436.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Schroder International Holdings Limited, a private limited liability company, incorporated and existing under the law of England and Wales, having its registered office at 31, Gresham Street, EC2V 7QA London, Great-Britain, registered in London with the Companies House under number 637347,

here represented by Aziza El Khemalli, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, signed and initialed “ne varietur” by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

This appearing party, acting in its capacity as sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.436, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 12, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 879 on August 31, 2004 (the “Company”). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 7, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2176 on November 6, 2009.

The Sole Shareholder, represented as above stated, considered the following agenda:

*Agenda:*

1. Name change of the Company from “Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.” into “Schroder Real Estate Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.”;

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

The Sole Shareholder has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from “Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.” into “Schroder Real Estate Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.”.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name and duration.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée, Gesellschaft mit beschränkter Haftung) under the name of “Schroder Real Estate Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.” (the Company), which shall be governed by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), as well as by these Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.”

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a German translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Schroder International Holdings Limited, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach dem Recht von England und Wales, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 31, Gresham Street, EC2V 7QA London, Großbritannien, eingetragen im Companies House unter der Nummer 637347,

hier vertreten durch Aziza El Khemalli, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht,

Die besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurden, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde zu hinterlegen.

Die erschienene Partei, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin (die „Alleingeschafterin“) der Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 102.436, gegründet gemäß einer notariellen Urkunde vom 12. August 2004 des Notars Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 31. August 2004 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 879 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß einer notariellen Urkunde vom 7. Oktober 2009 des Notars Maître Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 6. November 2009 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2176, geändert.

Die Alleingeschafterin, vertreten wie oben erwähnt, hat die folgenden Tagesordnungspunkte berücksichtigt:

*Tagesordnung:*

1. Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft von “Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.” into “Schroder Real Estate Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.;
2. Die sich daraus ergebende Änderung des Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft.

Die Alleingeschafterin hat den Notar ersucht, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Alleingeschafterin hat beschlossen, die Bezeichnung der Gesellschaft von “Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.” in “Schroder Real Estate Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.” zu ändern.

*Zweiter Beschluss*

Als Folge des vorstehenden Beschlusses, beschließt die Alleingeschafterin den Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, so dass dieser nunmehr wie folgt lautet:

“ **Art. 1. Name und Dauer.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung “Schroder Real Estate Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.” (die Gesellschaft), welche der luxemburgischen Gesetzgebung, insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (nachfolgend das Gesetz von 1915), sowie der nachfolgenden Satzung unterliegt.

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer gegründet.“

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Antrag derselben erschienenen Partei soll im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Das Dokument wurde dem Vertreter der erschienenen Partei, welcher dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen und wurde von diesem Vertreter gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. EL KHEMALLI und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/267. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. Februar 2015.

Référence de publication: 2015026238/101.

(150029777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

**Sierra e-Sevices S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 194.516.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the second day of February.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Five Lions Holding S.à r.l., with its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, registered with the trade and companies register in Luxembourg under section B and number 191257,

here represented by Mrs Sarah Kerfs, junior accountant, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 14 January 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Sierra e-Services S.à r.l. " (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the investment in and exploitation of intellectual property.

3.2 The Company may also acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may also make direct or indirect investments in real estate and real estate rights and other assets and may invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may out activities related to the administration, management and development of these real estate, patents and intellectual property assets.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that the share capital cannot be lower than the minimum share capital required by law.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

### **III. Management -Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders, which set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### **Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

### **Art. 15. Statutory/External auditor.**

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

## VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Five Lions Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of One Euro (EUR 1.-) each, and to have them fully paid up by contribution in cash.

Proof of payment of the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) has been provided to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Are appointed managers of the company for an indefinite period of time:

- Mr. Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, residing professionally at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is established at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person acting in the above stated capacity, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deux février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Five Lions Holding S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 191257,

ici représentée par Madame Sarah Kerfs, junior accountant, demeurant professionnellement au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination -Siège social -Objet -Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Sierra e-Services S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'investissement en et la mise en valeur de propriété intellectuelle.

3.2 La Société a ainsi pour objet d'investir dans des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont nommés par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### **Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.**

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuée aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder

le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

## VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

### *Souscription et Libération*

Sur ces faits, Five Lions Holding S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en espèces.

La preuve du paiement du montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été rapportée au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, résidant professionnellement au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Sarah Kerfs, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 3 février 2015. 1LAC / 2015 / 3332. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015026243/545.

(150030123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.